



Assurance Rachat de Caution

Le loueur vous demande de laisser à l'embarquement une caution indiquée sur le contrat de location. Cette caution sert de garantie vis-à-vis du loueur en cas de sinistre, elle est égale ou supérieure au montant de la franchise et couvre la franchise du bateau, la perte ou vol de matériel, les dégâts aux tiers.

En souscrivant au **rachat de franchise avec Gras Savoye Yachting et Europ Assistance**, vous vous offrez une tranquillité maximale. Cette garantie s'applique, lors d'une navigation en bon père de famille, aux conséquences matérielles pour le locataire, à la suite d'accidents caractérisés résultant de chocs externes au navire, avec un corps fixe ou mobile affectant le navire.

Comment ça marche ?

En cas de sinistre, votre loueur conservera la caution du bateau ou vous fera payer le montant des réparations : il vous fournira à ce titre un justificatif. Il vous suffira de nous envoyer ces justificatifs pour vous faire rembourser.

Plafond de Garantie :

Nous vous remboursons la caution ou les factures payées dans la limite de 4000 euros.

Vous pouvez consulter l'intégralité des conditions générales de vente.

Exemple :

M. Dupont loue un bateau une journée à 350 euros avec une caution à 3 500 euros. Il souscrit à l'assurance Rachat de Caution pour 60 euros. Malheureusement, après une mauvaise manœuvre, le bateau est dégradé et le loueur conserve la caution. M. Dupont envoie le soir même les documents justificatifs à Gras Savoye Yachting qui le rembourse dans les plus brefs délais.



Souscrivez en une minute !



Assistance

En cas d'incident en mer, vous pouvez être amené à engager des frais de sauvetage, de rapatriement, d'hospitalisation, transports de blessés. Gras Savoye Yachting et Europ Assistance vous accompagne à bord avec l'assistance.

Comment ça marche ?

Disponible 24h/24, 7j/7, notre service assistance vous guide en cas d'urgence. Les frais de rapatriement, d'hospitalisation, d'hébergement, de remorquage vous sont remboursés et Gras Savoye Yachting / Europ Assistance vous font même une avance de fonds si vous perdez vos moyens de paiement.

Vous pouvez consulter l'intégralité des conditions générales de vente sur simple demande à votre loueur.

Exemple :

M. Dupont s'ouvre profondément la main au cours d'une sortie pêche et c'est le seul à pouvoir piloter le bateau. Il demande un rapatriement à l'hôpital le plus proche ainsi que le remorquage du bateau. Gras Savoye Yachting / Europ Assistance l'accompagne sur toute la durée de l'accident et lui rembourse les frais dans les plus brefs délais.



Assurance Rachat de Caution

Le loueur vous demande de laisser à l'embarquement une caution indiquée sur le contrat de location. Cette caution sert de garantie vis-à-vis du loueur en cas de sinistre, elle est égale ou supérieure au montant de la franchise et couvre la franchise du bateau, la perte ou vol de matériel, les dégâts aux tiers.

En souscrivant au **rachat de franchise avec Gras Savoye Yachting et Europ Assistance**, vous vous offrez une tranquillité maximale. Cette garantie s'applique, lors d'une navigation en bon père de famille, aux conséquences matérielles pour le locataire, à la suite d'accidents caractérisés résultant de chocs externes au navire, avec un corps fixe ou mobile affectant le navire.

Comment ça marche ?

En cas de sinistre, votre loueur conservera la caution du bateau ou vous fera payer le montant des réparations : il vous fournira à ce titre un justificatif. Il vous suffira de nous envoyer ces justificatifs pour vous faire rembourser.

Plafond de Garantie :

Nous vous remboursons la caution ou les factures payées dans la limite de 4000 euros.

Il restera à votre charge une franchise de 10% du montant de la caution dans la limite de 500 euros maximum (minimum : 300 euros).

Vous pouvez consulter l'intégralité des conditions générales de vente.

Exemple :

M. Dupont loue un bateau une journée à 350 euros avec une caution à 3 500 euros. Il souscrit à l'assurance Rachat de Caution pour 60 euros. Malheureusement, après une mauvaise manœuvre, le bateau est dégradé et le loueur conserve la caution. M. Dupont envoie le soir même les documents justificatifs à Gras Savoye Yachting qui le rembourse dans les plus brefs délais.

Prix :

Demi-journée : 55 €	4 jours : 90 €	8 jours : 130 €	12 jours : 170 €
Journée : 60 €	5 jours : 100 €	9 jours : 140 €	13 jours : 180 €
2 jours : 70 €	6 jours : 110 €	10 jours : 150 €	14 jours : 190 €
3 jours : 80 €	7 jours : 120 €	11 jours : 160 €	15 jours : 200 €



Souscrivez en une minute !